

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Téléverbier SA

Société anonyme de droit suisse au capital de 18 900 000 CHF.

Siège social : CP 419 - 1936 Verbier, Commune de Val de Bagnes, Valais (Suisse). RCS Saint-Maurice, canton du Valais (Suisse) n° 34/241.



Avis de convocation

à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le vendredi 12 avril 2024, à 10h à l'Espace St-Marc au Châble.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

- 1. Formation de l'Assemblée générale**
- 2. Approbation du dernier procès-verbal**
Le Conseil d'administration propose l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2023.
- 3. Présentation des rapports de gestion et de rémunération 2022/2023, des comptes annuels consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2023, ainsi que des comptes annuels du même exercice**
- 4. Rapports de l'organe de révision sur le rapport sur les rémunérations, les comptes consolidés et les comptes annuels**
- 5. Approbation des rapports et comptes :**
 - 5.1 Approbation du rapport annuel 2022/2023**
Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport annuel 2022/2023
 - 5.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022/2023**
Le Conseil d'administration propose d'accepter les comptes consolidés de l'exercice 2022/2023
 - 5.3 Approbation des comptes annuels de l'exercice 2022/2023**
Le Conseil d'administration propose d'accepter les comptes annuels de l'exercice 2022/2023

6. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du résultat au bilan :

Report à nouveau au 1 ^{er} novembre 2022	25'828'807
Résultat de l'exercice	416
Résultat à disposition au 31 octobre 2023	25'829'223

Dividendes	0
Report à nouveau	25'829'223
Total réparti	25'829'223

7. Décharge aux organes

Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la Direction.

8. Mandat d'administrateurs, renouvellement et élection

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année, les membres du Conseil d'administration et son Président.

Le Conseil d'administration propose le renouvellement, pour une année, des mandats de Madame Christel Duc et de Messieurs Christian Burrus, Jean-Paul Burrus, Jean-Albert Ferrez, Pierre-Yves Gay, Klaus Jenny, Bruno Moulin, Charles Relecom et Philippe Roux. Il propose de reconduire Monsieur Jean-Albert Ferrez à la Présidence.

Des informations au sujet des membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport annuel.

8.1 Membres du Conseil d'administration :

- 8.1.1 Réélection de M. Christian Burrus
- 8.1.2 Réélection de M. Jean-Paul Burrus
- 8.1.3 Réélection de Mme Christel Duc
- 8.1.4 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez
- 8.1.5 Réélection de M. Pierre-Yves Gay
- 8.1.6 Réélection de M. Klaus Jenny
- 8.1.7 Réélection de M. Bruno Moulin
- 8.1.8 Réélection de M. Charles Relecom
- 8.1.9 Réélection de M. Philippe Roux

8.2 Présidence du Conseil d'administration :

- 8.2.1 Election de M. Jean-Albert Ferrez

9. Elections au Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose d'élire Messieurs Jean-Albert Ferrez, Klaus Jenny et Charles Relecom au Comité de rémunération du Conseil d'administration pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Sous réserve de son élection, le Conseil d'administration a l'intention de nommer M. Klaus Jenny comme Président du Comité de rémunération.

- 9.1 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez
- 9.2 Réélection de M. Klaus Jenny
- 9.3 Réélection de M. Charles Relecom

10. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à la Fiduciaire BDO SA comme organe de révision.

11. Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose d'élire Me Marie-José Barben, avocate et notaire, en tant que représentante indépendante de Téléverbier SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

12. Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un total des rémunérations du Conseil d'administration plafonné à CHF 250'000 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2025.

13. Approbation du montant total des rémunérations futures des membres de la Direction

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un total des rémunérations des membres de la Direction plafonné à CHF 1'600'000 pour l'exercice comptable se terminant au 31 octobre 2025.

14. Reconduction du système d'avantages aux actionnaires

Le Conseil d'administration propose la reconduction, pour 2024/2025, du système d'avantages aux actionnaires appliqué depuis 2001/2002.

15. Divers

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 avril 2023

Ce procès-verbal peut être consulté sur le site internet de la société : <https://actionnaires.televerbier.info>

Rapport de gestion et rapport de l'organe de révision

Le rapport de gestion composé du rapport annuel et des comptes annuels ainsi que du rapport de l'organe de révision peut être consulté sur le site <https://rapportannuel.televerbier.ch/>

Admission et représentation à l'Assemblée générale

Afin de prendre part à l'Assemblée générale, les actionnaires ou leurs représentants devront présenter au contrôle, dès 09h00, soit leur(s) action(s), soit un certificat de dépôt et de blocage des titres en banque (il appartient aux actionnaires de se renseigner auprès de leur banque pour l'établissement dudit certificat). Il leur sera remis une carte de vote et d'admission.

Tout actionnaire a la possibilité de se faire représenter à l'Assemblée générale par Me Marie-José Barben, avocate et notaire, domiciliée à 1934 Bruson, route de Bruson 5, en qualité de représentante indépendante. Chaque actionnaire peut transmettre par voie électronique (barben.mj@bluewin.ch), jusqu'au mardi 9 avril 2024, 18h00, une procuration (selon modèle mis à disposition sur le site de Téléverbier <https://actionnaires.televerbier.info>).

Chaque actionnaire peut aussi se faire représenter par un autre actionnaire de la société ou une tierce personne disposant du droit de vote par le biais d'une procuration écrite (selon modèle mis à disposition sur le site de Téléverbier <https://actionnaires.televerbier.info>)

Dans tous les cas, les actions ou certificat(s) de blocage doivent être remis au représentant choisi, la carte d'admission correspondante n'étant délivrée qu'au détenteur de ceux-ci.

L'assemblée générale sera suivie d'une raclette au foyer de l'Espace St-Marc.

Verbier, le 28 février 2024

Téléverbier SA
Le Conseil d'administration